

ASSEMBLÉE NATIONALE4 juin 2024

LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES - (N° 2595)

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par

M. Seitlinger, M. Dubois, Mme Blin, M. Taite, M. Bourgeaux et M. Cordier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« terrestre »,

supprimer la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'utilisation de drones pour l'épandage de produits phytosanitaires sur les cultures agricoles présente de nombreux avantages qui en font une solution prometteuse. D'une part, les drones permettent une application plus précise des produits, réduisant ainsi les gaspillages et les risques de contamination de l'environnement. Ils peuvent naviguer entre les cultures et traiter des zones difficiles d'accès, optimisant ainsi l'utilisation des produits ; d'autre part, l'utilisation de drones réduit l'exposition des agriculteurs aux produits phytosanitaires, réduisant ainsi les risques d'accidents et de maladies professionnelles.

Dans ces circonstances, il est normal qu'aucun syndicat d'agriculteurs n'accepte de voir ses salariés continuer à être mis en danger alors qu'une solution alternative existe aujourd'hui.

Enfin, les drones peuvent traiter de grandes superficies rapidement et efficacement, ce qui permet aux agriculteurs de gagner du temps, de réduire leur cout, de se concentrer sur d'autres tâches et in fine, de gagner en productivité.